



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics

INAUGURATION DU CENTRE PÉNITENTIAIRE D'UERSCHTERHAFF

30 NOVEMBRE 2022



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

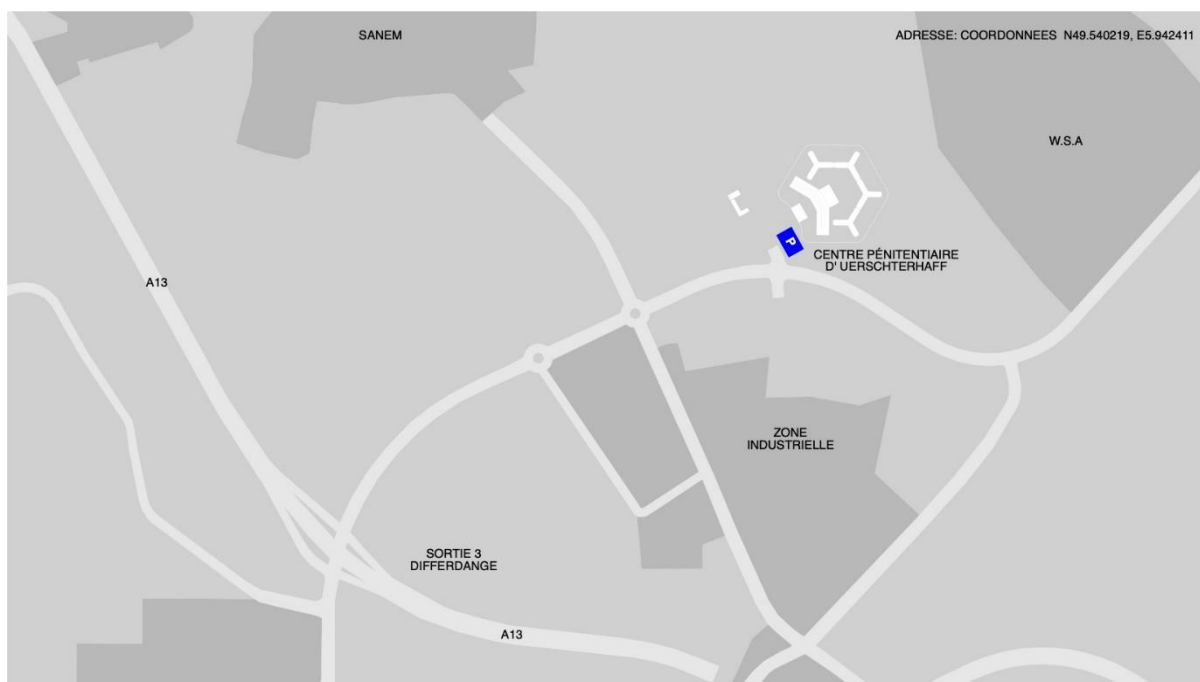
1. Invitation à la presse	3
2. Programme de la journée	4
3. Description du projet	5
4. Informations générales	9
5. Contact	10
6. Photos	11

1. INVITATION A LA PRESSE

L'inauguration du nouveau Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff aura lieu le 30 novembre 2022 à 15 heures en présence de S.A.R. le Grand-Duc, le Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité et des Travaux publics François Bausch, ensemble avec la ministre de la Justice Sam Tanson et la Bourgmestre de Sanem Simone Asselborn-Bintz.

Adresse: Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff
9, rue d'Uerschterhaff
L- 4985 Sanem

Plan d'accès :



2. PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Le programme officiel commencera à 15:00 heures:

Discours de Monsieur François BAUSCH

Vice-Premier Ministre

Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Discours de Madame Sam TANSON

Ministre de la Justice

Discours de Madame ASSELBORN-BINTZ

Bourgmestre de Sanem

Geste inaugural

Vin d'honneur

3. DESCRIPTION DU PROJET

Site

Le site du nouveau Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff (CPU) réparti sur 8.6 ha se trouve au sud-ouest de Luxembourg sur le territoire de la commune de Sanem à proximité de Soleuvre.

À l'ouest, le site est limité par la route CR110 qui dessert le village de Sanem sur l'axe reliant Bascharage à Ehlerange.

Au nord, le site est entouré de surfaces agricoles, tandis qu'à l'est, le terrain est bordé par le site de la WSA (Warehouse Service Agency) et le CR178 reliant Soleuvre à Limpach.

L'espace « Rouerbaach » au sud-ouest est intégré dans la conception globale des alentours alors que la zone d'activité « Um Woeller » délimite le site du côté sud.

Concept urbanistique et architectural

La conception du projet prend en compte la topographie naturelle du site. Les différents bâtiments suivent le terrain ascendant afin d'en tirer parti pour l'organisation interne.

À l'intérieur du mur d'enceinte d'une hauteur de 6 m, deux niveaux sont définis :

- Le niveau inférieur représente le niveau de l'entrée principale et de l'accès aux fonctions majeures de l'établissement. Un couloir central de distribution principalement sous-terrain relie tous les bâtiments et les différentes zones du complexe pénitentiaire. Des infrastructures verticales permettent l'accès aux étages supérieurs.
- Le niveau supérieur du terrain représente celui du premier niveau des bâtiments d'hébergement.

Autour des bâtiments et à l'extérieur de l'enceinte, le terrain est raccordé de façon naturelle au terrain avoisinant.

Cette configuration permet de limiter la hauteur des constructions afin d'intégrer le centre pénitentiaire dans le contexte environnemental et de réduire son impact sur le paysage.

Concept fonctionnel et programme de construction

Le nouveau centre pénitentiaire permet d'héberger 400 personnes en détention provisoire et environ 350 membres du personnel.

Avec sa forme globale hexagonale, le complexe répond au plus près aux exigences organisationnelles et sécuritaires du service pénitentiaire.

L'organisation des bâtiments se base sur une répartition des zones qui se définit comme suit :

Zone 1 :

- bâtiment d'entrée et sas de contrôle ;
- service administratif ;
- institut de formation pénitentiaire ;
- surfaces extérieures sécurisées par l'enceinte périphérique.

Zone 2 :

- espaces visiteurs ;
- auditions ;
- admissions ;
- hébergement des prévenus avec une répartition dans 4 unités ;
- infrastructures sportives ;
- service médical ;
- unité sécurisée ;
- infrastructures techniques et logistiques ;
- couloir central de distribution .

Zone 3 :

- service de l'Unité de Garde et d'Appui Opérationnel (UGAO) de la Police Grand-Ducale assurant le transport des prévenus qui se trouve à l'extérieur du périmètre sans lien direct avec le service du CPU.

Les différentes zones sont reliées entre elles selon un schéma organisationnel strict et regroupées dans différents types de bâtiments :

Le **bâtiment d'entrée** est intégré dans le mur d'enceinte hexagonal et constitue le sas entre l'extérieur et le périmètre sécurisé du centre pénitentiaire. Il permet l'entrée du personnel pénitentiaire en charge et abrite le contrôle d'accès des visiteurs ainsi que les espaces de contrôle des véhicules.

Le **bâtiment principal** à trois niveaux est organisé en deux ailes parallèles. La construction accueille tous les départements nécessaires au fonctionnement interne du CPU. Elle comprend les locaux de l'administration, les espaces visiteurs, les locaux destinés à l'admission des prévenus, l'institut de formation pénitentiaire, le service médical, les zones

communes pour les prévenus, les espaces d'audition des prévenus, une cuisine de production centrale, une petite buanderie, une épicerie, des ateliers et des espaces de stockage.

Des **infrastructures sportives** avec la salle de sport, les vestiaires et les sanitaires sont également intégrées à l'établissement. Un terrain multisports extérieur y est annexé.

À l'arrière du bâtiment principal, un anneau organisé en quatre **bâtiments d'hébergement** donne sa figure marquante à l'ensemble. Ces bâtiments sont destinés pour les zones d'hébergement et de séjour des prévenus. Ils sont considérés comme des blocs autonomes, logeant chacun 100 occupants répartis sur trois niveaux.

Organisation d'un **étage type** :

La typologie des bâtiments en forme d' « Y » résulte de l'organisation interne des services et de leurs interactions : à chaque niveau, trois unités d'hébergement pour les prévenus sont organisées autour d'un local central de surveillance pénitentiaire.

Au sein des ailes d'hébergement, trois **différents types de cellules** sont prévus :

- cellules individuelles d'une surface nette de 11 m² ;
- cellules doubles d'une surface nette de 15,8 m² ;
- cellules doubles pour prévenus à mobilité réduite d'une surface nette de 18 m².

Les cellules sont équipées de mobilier fixe, dont sanitaires, frigo et télévision.

De plus, au sein des **unités de vie**, des zones communes sont prévues pour le séjour des prévenus avec:

- local de douches ;
- kitchenette équipée ;
- salle pour des activités ;
- local équipé d'une cabine téléphonique ;
- local buanderie ;
- bureau pour entretiens avec le personnel enseignant, psychologue ou d'autres externes.

Les cours de promenade sont situées en toiture de chaque aile des bâtiments d'hébergement. Suivant un calendrier journalier, les prévenus peuvent y accéder librement par les cages d'escaliers extérieures de leur unité. Ces cours grillagées de 150 m² sont ouvertes à l'air libre et bénéficient également d'une zone couverte protégeant en cas d'intempéries.

L'**enceinte de sécurité** de forme hexagonale entoure le complexe du centre pénitentiaire sur une longueur de 800 m. La sécurisation de cette enceinte est assurée par des obstacles construits ainsi que par un système de détection.

Le **bâtiment de l'Unité de Garde et d'Appui Opérationnel (UGAO)** de la Police Grand-Ducale est situé à l'extérieur du périmètre sécurisé. Ce bâtiment à deux niveaux comprend des vestiaires pour une soixantaine d'agents au rez-de-chaussée et des bureaux au premier étage. Une cour intérieure sécurisée par un portail coulissant est annexée au bâtiment. Des emplacements pour les voitures d'intervention et les camionnettes de transport y sont prévus.

Un **parking** surveillé d'une capacité de 301 places avec une réserve de 80 places supplémentaires est mis à disposition pour le personnel du CPU et les visiteurs.

Concept technique et énergétique

La conception énergétique a été élaborée selon les normes et réglementations en vigueur et suivant les objectifs de l'Administration des bâtiments publics:

- Efficacité de l'enveloppe extérieure ;
- Réduction au maximum des pertes énergétiques ;
- Activation thermique des dalles ;
- Optimisation des installations techniques en vue d'une consommation d'énergie réduite au maximum.

1% du coût construction est investi afin d'utiliser les énergies renouvelables :

- pour la production d'eau chaude : des capteurs solaires thermiques sont installés sur les toitures des bâtiments d'hébergement
- pour la production d'électricité : une installation de panneaux photovoltaïques est placée sur le toit du bâtiment principal.

Toutes les techniques prévues sont à la pointe de la technologie, permettant une utilisation rationnelle de l'énergie. La conception technique prend également en considération les exigences de haute sécurité du secteur pénitentiaire.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maître de l'ouvrage

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Maîtrise d'œuvre

Architecte :	Christian Bauer et associés architectes S.A.
Ingénieur en génie civil :	T.R. Engineering S.A.
Ingénieur en génie technique :	Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-conseils S.A.
Bureau de contrôle technique :	Vinçotte Luxembourg asbl
Expert en sécurité :	BULL Ingenieurplan
Organisme agréé :	Luxcontrol S.A.
Coordinateur sécurité santé :	D3 Coordination S.A.
Concept énergétique :	Ernst Basler + Partner AG

Surfaces et volume

Surface nette d'exploitation totale :	23'100 m ²
Surface brute totale :	45'300 m ²
Volume brut construit :	170'000 m ³

Coût du projet

Budget :	EUR 171'000'000.-TTC
----------	----------------------

Dates-clés

Vote de la loi :	24 juillet 2014
Début du chantier :	mai 2017
Mise en service prévisionnelle :	décembre 2022

5. CONTACT

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

VO Kim

E-mail : kim.vo@tr.etat.lu

Tél: (+352) 247-84483

6. PHOTOS

